



République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

[www.villejuif.fr](http://www.villejuif.fr)

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce  
jour à la porte de la Mairie le  
compte rendu sommaire de la  
séance du Conseil municipal  
du 03 Avril 2018

Le 10/04/2018



**VILLE DE VILLEJUIF**  
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trois avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h35.

**PRÉSENTS :**

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, Mme YAPO, M. MILLE, M. BOKRETA, Mme ARLÉ, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, M. MOSTACCI, Mme BERTON, M. YEBOUET, M. LECAVELIER, M. BADEL, M. FERREIRA-NUNES, M. VIDAL, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, M. BULCOURT

**ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

M. MONIN	par M. CAPORUSSO
Mme PIDRON	par Mme YAPO
Mme TIJERAS	par M. PERILLAT-BOTTONET
Mme BOYER	par Mme GANDAIS
Mme THOMAS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme HAMIDI	par M. LIPIETZ
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON

M. GIRARD	par Mme DA SILVA PEREIRA (à partir de 22h38)
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER (à partir 22h45)
M. STAGNETTO	par Mme LEYDIER (à partir de 23h40)
Mme ANREP LE BAIL	par M. MOSTACCI (à partir de 23h55)
Mme CASEL	par Mme OUCHARD (à partir de 00h40)

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**OBJET : VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2331-3,

VU le Code Général des impôts, notamment ses articles L.1636 B sexies, septies et undecies, L.1639 A et L.1640 E,

VU la loi de finances pour 2018,

VU l'état de notification n° 1288 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017,

VU le Budget Primitif 2018 voté en séance du 20 février 2018,

**CONSIDÉRANT** la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti par rapport à 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :**

**Article unique** : Vote les taux des trois taxes directes locales, soit :

- Taxe d'Habitation : 27,39%
- Taxe Foncière Bâti : 24,84%
- Taxe Foncière non Bâti : 127,49%

**Frank LE BOHELLEC**  
Maire  
Conseiller Régional Ile-de-France



*Adoptée à 27 voix pour ; 7 voix contre ; 13 abstentions*



VILLE DE VILLEJUIF  
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trois avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h35.

**PRÉSENTS :**

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, Mme YAPO, M. MILLE, M. BOKRETA, Mme ARLÉ, Mme LE BAIL, Mme DUMONT-MONNET, M. MOSTACCI, Mme BERTON, M. YÉBOUET, M. LECAVELIER, M. BADEL, M. FERREIRA-NUNES, M. VIDAL, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. LIPIETZ, M. STAGNETTO, Mme CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, M. BULCOURT

**ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

M. MONIN	par M. CAPORUSSO
Mme PIDRON	par Mme YAPO
Mme TIJERAS	par M. PERILLAT-BOTTONET
Mme BOYER	par Mme GANDAIS
Mme THOMAS	par Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme HAMIDI	par M. LIPIETZ
Mme KADRI	par M. BULCOURT
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON

M. GIRARD	par Mme DA SILVA PEREIRA (à partir de 22h38)
Mme DUMONT-MONNET	par M. LECAVELIER (à partir de 22h45)
M. STAGNETTO	par Mme LEYDIER (à partir de 23h40)
Mme ANREP LE BAIL	par M. MOSTACCI (à partir de 23h55)
Mme CASEL	par Mme OUCHARD (à partir de 00h40)

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

[www.villejuif.fr](http://www.villejuif.fr)

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce  
jour à la porte de la Mairie le  
compte rendu sommaire de la  
séance du Conseil municipal  
du 03 Avril 2018

Le 10/04/2018



**OBJET : AVENANT N°2017-01 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CONCLU POUR QUATRE ANNÉES DE 2014 À 2017 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE VILLEJUIF, LIÉE À L'EXTENSION À 5 BERCEAUX SUPPLÉMENTAIRES À LA CRÈCHE HOSPITALIÈRE PAUL BROUSSE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 6 mars 2015 approuvant la convention d'objectifs et de financement N°201400063 du Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017,

VU la délibération en date du 12 février 2016 approuvant l'avenant N°2015-01 du Lieu accueil Enfants Parents,

VU l'avenant N°2017-01 à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

VU le budget communal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entériner une augmentation de 5 berceaux conclue depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour percevoir une prestation de service Enfance-Jeunesse.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :**

**Article 1** : Approuve l'avenant N°2017-01 au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Villejuif relatif au versement d'une prestation de service enfance jeunesse au profit des structures de la petite enfance, dans le cadre de l'extension à 5 berceaux supplémentaires pour la crèche hospitalière Paul Brousse.

**Article 2** : Dit que la recette sera imputée au budget de l'exercice en cours chapitre 74.

**Article 3** : Autorise le Maire ou son adjoint à signer ladite convention.

  
Franck LE BOHELLEC  
Maire  
Conseiller Régional d'Île-De-France

*Adoptée à l'unanimité*

# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



**Avenant N° 2017 – 01**

**à la convention  
« enfance et jeunesse »  
de la ville de Villejuif**

**N° 201400063**

Vu et annexé à ma délibération n° *28/2018*  
en date du *3/04/2018*

Le Maire de Villejuif



**Entre :**

La commune de Villejuif représentée par Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire, et dont le siège est situé Esplanade Pierre-Yves Cosnier 94807 Villejuif Cedex.

Ci-après désigné « le partenaire »

Et,

La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne, en la personne, de son Directeur, Monsieur Robert Ligier, représentant légal, et dont le siège est situé 2, voie Félix Eboué – 94033-Créteil Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention d'objectifs et de financement « Enfance et Jeunesse N°201400063 » est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

**Article 1 : Les modalités de financement**

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

**Article 2**

L'article « 2-1 Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

**« 2-1 Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »**

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre du présent avenant sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour une action nouvelle instaurée dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse, les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non-respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

### **Article 3 : Incidences de l'avenant sur la convention**

Toutes les clauses de la convention initiale et de son avenant restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

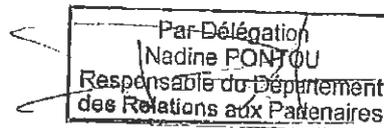
**Article 4 : Effet et durée de l'avenant**

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'à expiration du contrat enfance jeunesse.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Créteil, le **20 DEC. 2017**

Le Directeur  
de la Caf du Val de Marne



**Robert LIGIER**

Fait à Villejuif, le

Le Maire  
de la Ville de Villejuif

**Franck LE BOHELLEC**  
(Cachet et signature)

Tableau récapitulatif financier Global  
 Contrat : 201400063 CEJ - Villejuif 3G

ANNEXE 1

Date d'effet : 01/01/2014

Typologie	Type>Action	Nature Action	Nom Action	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches collectives	Fiche 14 MA Lucie Aubrac	90 332,83 €	91 058,68 €	90 529,69 €	91 522,90 €	363 444,10 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	FICHE 22 :2 poste animatrice	15 820,93 €	15 602,99 €	15 380,42 €	15 153,20 €	61 957,54 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Halte garderies	FICHE 16 HG ESSELIERES fusion fiches 18 et 26	8 353,85 €	8 635,48 €	8 443,79 €	8 649,52 €	34 082,64 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	FICHE 15 MA Les Guipons	128 081,75 €	128 603,60 €	128 997,38 €	128 930,02 €	514 612,75 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	FICHE 17 MA Mandela fusion fiches 20 et 27	9 213,15 €	9 506,52 €	9 689,87 €	9 873,24 €	38 282,78 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	FICHE 23 réservation 20 places BABILOU	0,00 €	39 252,01 €	62 358,83 €	62 358,82 €	163 969,66 €
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	Fiche 13 : Création espace 16/17 ans (E)	20 719,30 €	17 618,37 €	16 973,37 €	16 866,21 €	72 177,25 €
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	FICHE 25: Extension Alsh maternel Robespierre ( E)	0,00 €	10 059,41 €	10 018,85 €	9 978,30 €	30 056,56 €
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	Fiche 26 : Extension Alsh élémentaire Robespierre ( E)	0,00 €	19 131,24 €	19 059,90 €	18 988,56 €	57 179,70 €
Action nouvelle	Pilotage Jeunesse	Formation BAFA BAFD	FICHE 27 BAFA BAFAD	1 942,38 €	1 942,38 €	1 942,38 €	1 942,38 €	7 769,52 €
Action nouvelle		Poste de coordination	FICHE 24 Poste de coordination NAP	1 798,50 €	20 982,50 €	20 982,50 €	20 982,50 €	64 746,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>ACTION NOUVELLE</b>		<b>276 262,69 €</b>	<b>362 393,18 €</b>	<b>384 376,98 €</b>	<b>385 245,65 €</b>	<b>1 408 278,50 €</b>
Action antérieure	Accueil Enfance	Crèches collectives	FICHE 11 : Réservation 5 places crèche h	25 417,78 €	25 417,78 €	25 417,78 €	25 417,78 €	101 671,12 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants par	FICHE 12 : Laep	1 652,83 €	1 652,83 €	1 652,83 €	1 652,83 €	6 611,32 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Ludothèque	FICHE 6 : Ludothèque	17 072,00 €	17 072,00 €	17 072,00 €	17 072,00 €	68 288,00 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Relais assistants maternel	FICHE 7: Ram	14 272,50 €	14 272,50 €	14 272,50 €	14 272,50 €	57 090,00 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Halte garderies	FICHE 9: HG Les Esselières	8 705,49 €	8 705,49 €	8 705,49 €	8 705,49 €	34 821,96 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	FICHE 10 : MA Nelson Mandela	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	FICHE 1 : Dévp activité Alsh suite création Alsh éléWallon Lebon(P+E)	88 989,57 €	88 989,57 €	88 989,57 €	88 989,57 €	355 958,28 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse		FICHE 3 : Structures ouvertes Alsh 6-16 ans (P+E)	106 719,42 €	106 719,42 €	106 719,42 €	106 719,42 €	426 877,68 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse		FICHE 4 : actions culturelles des structures ouvertes (E)	13 028,19 €	13 028,19 €	13 028,19 €	13 028,19 €	52 112,76 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse	Actions non éligible main	FICHE 8: Psychologue dans Alsh maternels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse	Séjours	FICHE 5 : Séjours adolescents	2 998,56 €	2 998,56 €	2 998,56 €	2 998,56 €	11 994,24 €
Action antérieure	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	FICHE 2 : Poste de coordinateur jeunesse	18 150,00 €	18 150,00 €	18 150,00 €	18 150,00 €	72 600,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>ACTION ANTERIEURE</b>		<b>297 006,34 €</b>	<b>297 006,34 €</b>	<b>297 006,34 €</b>	<b>297 006,34 €</b>	<b>1 188 025,36 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR</b>		<b>99 483,21 €</b>	<b>71 888,94 €</b>	<b>60 596,92 €</b>	<b>52 138,08 €</b>	<b>284 107,15 €</b>

<b>Module 1: FLUX Complémentaires</b>							
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches collectives	FICHE 18 : CC PV Couturier flux complémentaire	129 619,93 €	129 619,93 €	129 619,93 €	129 619,93 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches collectives	FICHE 19 : CC Hautes Bruyères flux complémentaire	32 479,79 €	32 479,79 €	32 479,79 €	32 479,79 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches collectives	FICHE 21 : CC Robert Lebon flux complémentaire	129 787,93 €	129 787,93 €	129 787,93 €	129 787,93 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	FICHE 20 : MA Nelson Mandela flux complémentaire	32 501,89 €	32 501,89 €	32 501,89 €	32 501,89 €
<b>TOTAL MODULE 1</b>				<b>324 389,54 €</b>	<b>324 389,54 €</b>	<b>324 389,54 €</b>	<b>324 389,54 €</b>

<b>Module 2: Avenant LAEP 01/01/2015</b>							
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Action nouvelle	Accueil Enfance	Laep	FICHE 28 : Avenant Laep		640,23 €	1 148,25 €	1 148,25 €
<b>TOTAL MODULE 2</b>					640,23 €	1 148,25 €	1 148,25 €

<b>Module 3: Avenant Réservation de places 01/01/2017</b>							
Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi Accueil	Réservation 5 places Hôpital P.Brousse				5 704,37 €
<b>TOTAL MODULE 3</b>							5 704,37 €

<b>TOTAL CONTRAT</b>				<b>997 141,78 €</b>	<b>1 056 318,23 €</b>	<b>1 067 518,03 €</b>	<b>1 065 632,23 €</b>
----------------------	--	--	--	---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Fait à Créteil, le **20 DEC. 2017**  
 Robert LIGIER  
 Directeur de la Caf du Val de Marne

Fait à Villejuif, le  
 Franck LE BOHELLEC  
 Maire de la ville de Villejuif

Par Déléguée  
 Nadine PONTOU  
 Responsable du Département  
 des Relations aux Partenaires

## ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2013			2014			2015			2016			2017		
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
<b>MODULE 1 (01/01/2014)</b>																
Action antérieure	Développement aîsh élém Wallon Lebon	60%	74 344H	74 344H												
Action antérieure	Poste de coordinateur jeunesse		1 ETP													
Action antérieure	Structures ouvertes	60%	343 224 H	344 224 H												
Action antérieure	Actions culturelles	60%	20 256 H													
Action antérieure	Actions évasions séjours	60%	354 jours													
Action antérieure	Ludo Mobile		1 536 H													
Action antérieure	Relais assistantes maternelles		1 ETP													
Action antérieure	Formation psychologue animateurs Aish	action non éligible maintenue														
Action antérieure	Création Halte garderie Les Esselières	70,02%	4 621 H	6 600 H												
Action antérieure	Création MA Nelson Mandela	55,76%	15 055 H	27 000 H												
Action antérieure	Réservation de 5 places Hopital Paul Brousse	67,72%	8 995 H	13 282 H												
Action antérieure	Création LAEP		74 H													

## ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	2013			2014			2015			2016			2017		
		taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
Action nouvelle	Création d'un espaces ados 16/17 ans				33,40%	29 544 H	88 448 H	43,40%	32 501 H	74 880 H	47,13%	35 747 H	75 840 H	47,50%	35 747 H	75 264 H
Action nouvelle	Création MA Lucie Aubrac	73,82%	55 000 H	74 580 H	80,00%	58 872 H	73 590 H	73,58%	59 000 H	80 190 H	79,46%	59 000 H	74 250 H	73,95%	59 300 H	80 190 H
Action nouvelle	Création MA Les Guipons	51,80%	13 449 H	25 960 H	75,00%	78 540 H	104 720 H	82,36%	79 000 H	95 920 H	75,53%	79 100 H	104 720 H	82,57%	79 200 H	95 920 H
Action nouvelle	Extension amplitude ouverture Halte garderie Les Esselières	83,26%	11 511 H	13 824 H	87,93%	12 229 H	13 908 H	88,34%	12 35 H	13 980 H	88,87%	12 360 H	13 908 H	88,48%	12 370 H	13 980 H
Action nouvelle	Extension amplitude ouverture MA N Mandela	61,17%	21 141 H	34 560 H	71,40%	25 200 H	35 295 H	73,66%	26 000 H	35 295 H	75,08%	26 500 H	35 295 H	76,50%	27 000 H	35 295 H
Action nouvelle	2 poste animatrice Relais assistantes maternelles		1 ETP			2 ETP										
Action nouvelle	Réservation de 20 places Evancia Babilou							71,96%	28 135 H	39 100 H	70,00%	37 513 H	53 600 H	70,00%	37 513 H	53 600 H
Action nouvelle	Coordinatrice des NAP					1 ETP										
Action nouvelle	Extension de la capacité Aish maternel Robespierre							89,08%	19 900 H	22 340 H	89,08%	19 900 H	22 340 H	89,08%	19 900 H	22 340 H
Action nouvelle	Extension de la capacité Aish élémentaire Robespierre							94,56%	23 800 H	25 170 H	94,56%	23 800 H	25 170 H	94,56%	23 800 H	25 170 H
Action nouvelle	BAFA/BAFD					6			6			6			6	

MODULE 1 Flux Complémentaires																
Action nouvelle	MA PV Couturier	64,98	115 000	177 120	64,98	115 000	177 120	64,98	115 000	177 120	64,98	115 000	177 120	64,98	115 000	177 120
Action nouvelle	MA Hautes Bruyères	80,29	32 809	40 860	80,29	32 809	40 860	80,29	32 809	40 860	80,29	32 809	40 860	80,29	32 809	40 860
Action nouvelle	MA Nelson Mandela	52,89	21 800	41 220	52,89	21 800	41 220	52,89	21 800	41 220	52,89	21 800	41 220	52,89	21 800	41 220
Action nouvelle	MA Robert Lebon	68,28	111 606	162 440	68,28	111 606	162 440	68,28	111 606	162 440	68,28	111 606	162 440	68,28	111 606	162 440

**MODULE 2  
LAEP  
(01/01/2015)**

Action nouvelle	LAEP					54			81			102			102	
-----------------	------	--	--	--	--	----	--	--	----	--	--	-----	--	--	-----	--

**MODULE 3  
Réservation de places  
(01/01/2017)**

Action nouvelle	Réservation de 5 places Hôpital P.Brousse														72%	8 900	12 400
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	-------	--------

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

Fait à Créteil le, **20 DEC. 2017.**Robert LIGIER,  
Directeur de la Caf du Val de Marne

Fait à Villejuif le,

Franck LE BOHELLEC,  
Maire de Villejuif

Par Délégation  
Nadine PONSOU  
Responsable du Département  
des Relations aux Partenaires

## ANNEXE 3 : FICHE(S) DETAILLEE(S) PAR ACTION

TABLEAU RECAPITULATIF

N° FICHE N°	TITRE	ANNEE PROJETEE	ORGANISATEUR
29	Réservation 5 places Hôpital P. Brousse	2017	Ville de Villejuif

Les fiches projets 1 à 28 sont annexées à la convention initiale et à l'avenant N°2015-01

**FICHE PROJET N°29**  
**Réservation de nouvelles places au sein d'un équipement d'accueil de jeunes enfants**

**DESCRIPTION**

Nature : Crèche Hospitalière

Nom de la structure : Hôpital Paul Brousse

Adresse : 12, Avenue Paul Vaillant Couturier – 94800 Villejuif

Gestionnaire : Hôpital Paul Brousse

Date de réservation : septembre 2017

	2017
<b>Données d'activités</b>	
Nombre de jours d'ouverture :	248
Amplitude d'ouverture par jour :	10
Nombre d'heures d'ouverture :	2 480
Nombre de places contractualisées :	5
Capacité théorique:	12 400
Nombre d'heures enfants 0/6 ans :	8 900
Taux d'occupation : (%)	72
<b>Données financières</b>	
Total des dépenses :	89 197 €
Total des recettes :	89 197 €
dont subvention du partenaire :	48 634 €

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la commune de Villejuif a le souci de répondre au plus près des besoins des familles et de leurs préoccupations en termes de modes d'accueil de leurs enfants. Grâce à ses 7 EAJE municipaux et de 2 multi accueils privés auprès desquels, la ville réserve des places, la commune propose aujourd'hui, près de 322 places d'accueil collectif et occasionnel.

C'est dans cette dynamique constante de faciliter aux familles l'accès aux modes de garde, que la ville souhaite dès septembre 2017 poursuivre le partenariat engagé avec la crèche hospitalière Paul Brousse en réservant 5 places supplémentaires.

La crèche hospitalière fonctionne 248 jours par an et propose une amplitude horaire journalière de 10h.

## ANNEXE 4 : COMPLEMENT DE DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

**A – ELEMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION DES STRUCTURES « BABILOU » ET « PAUL BROUSSE » A VILLEJUIF**➤ Quelques données sociodémographiques et socioéconomiques de la ville

## Familles au 31/12/2016

Nb d'allocataires Caf	Nb de personnes couvertes	Nb de familles nombreuses	Nb de familles nombreuses ayant un quotient inférieur à 570 €	Nb de familles mono parentales	Nb de familles monoparentales dont le QF est inférieur à 570 €
11 887	28 590	1 498	562	2065	1 013

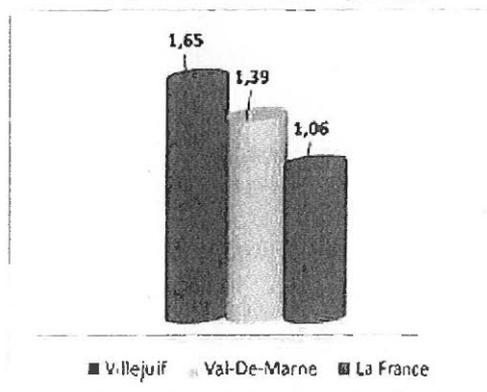
## Enfants au 31 /12/2016

Taux d'activité des femmes de 25/49 ans (population Caf)	Nb de femmes en activité avec enfant	Nb d'enfants 0 – 5 ans révolus	Nombre d'enfants selon la tranche d'âge dont les parents sont biactifs ou dont l'unique parent est actif - 0/5ans révolus
67,18	889	4 077	1 751

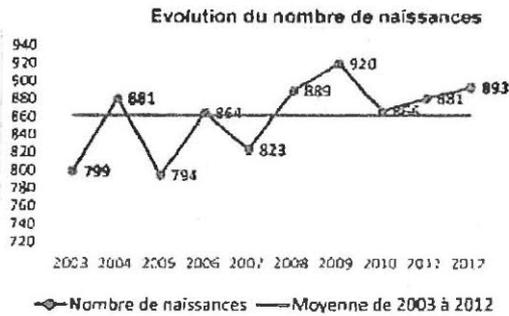
✓ **Contexte sociodémographique**

La commune de Villejuif enregistre une évolution de sa population de 2006 à 2011, de 50 571 à 55 923 habitants. Cette croissance démographique est liée d'une part à un solde naturel positif (le nombre de naissance a été supérieur au nombre de décès) et d'autre part à un solde migratoire positif (les arrivées sur la ville ont été plus nombreuses que les départs).

Comparaison de l'indice de jeunesse



L'indice jeunesse de la ville de Villejuif (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans) est supérieur à celui du département. La part des moins de 20 ans sur la ville de Villejuif est de 26 % contre 25 % au niveau national

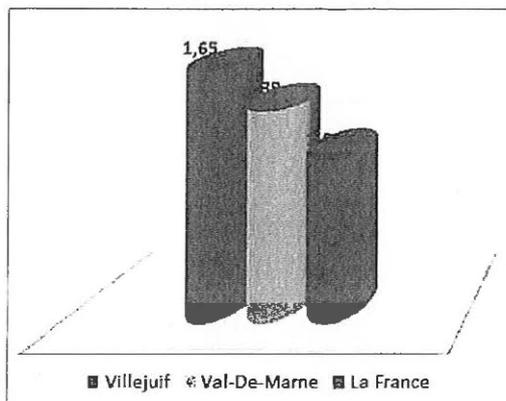


Taux de natalité	Taux de natalité (1/1000)
Villejuif	16,6
Val-De-Marne	15,9
France	12,9

De 2003 à 2012, la moyenne de naissance par an est au nombre de 861. La part des familles monoparentales est supérieure à celle du département.

Villejuif atteste également d'une population très jeune. L'indice de jeunesse de la ville de Villejuif est supérieur à celui du département. La part des moins de 20 ans sur la ville de Villejuif est de 26% contre 25% au niveau national.

Villejuif atteste également d'une population très jeune. L'indice de jeunesse de la ville de Villejuif est supérieur à celui du département.



\*Indice de jeunesse =  
rapport entre les moins de 20 ans et  
les plus de 60 ans  
Si <1 => population vieillissante

### ✓ Contexte de l'activité économique

L'activité économique est dominée par les petites et moyennes entreprises, le secteur Tertiaires est notamment en plein développement. Il existe également des Zones d'Activités Economiques ayant pour vocation l'accueil des entreprises (secteur de l'Epi d'Or au Sud-Ouest, des Hautes-Bruyères à l'Ouest et de Monsivry au Nord).

Avec les projets urbains en cours ou à l'étude à Villejuif et dans le Val-de-Marne, le développement de Villejuif s'inscrit désormais dans une logique métropolitaine. Le campus Grand Parc, futur pôle d'excellence international d'innovation thérapeutique spécialisé dans la lutte contre le cancer, représente notamment un projet d'importance francilienne voire nationale.

Ce projet développé sur 115 ha à proximité de l'IGR (Institut de cancérologie Gustave-Roussy), permettra l'accueil d'entreprises du secteur biomédical, le développement des capacités d'enseignement et de plateformes technologiques innovantes, la création de nouveaux équipements publics pour ce nouveau quartier à venir.

Plus de 1700 logements neufs seront créés dont 25 % de logements sociaux et des logements en accession à la propriété, y compris à des prix maîtrisés pour les Villejuifois.

✓ **Emplois sur la commune**

Répartition des emplois selon le secteur d'activité	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm. publique, Enseignement, Santé, Act. Sociale
Villejuif	0%	4%	5%	43%	49%

Les secteurs du commerce/ transport et de l'administration publique sont dynamiques et représentent la grande majorité des emplois occupés par les Villejuifois. Toutefois, Le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans est inférieur à celui du département et inférieur à celui de la France.

Taux d'activité des 25-54 ans par sexe	Taux d'activité 25-54 ans	Taux d'activité des femmes de 25-54 ans
Villejuif	88%	86%
Val-De-Marne	91%	89%

✓ **Contexte de l'offre petite enfance sur la commune**

La ville de Villejuif propose 442 places dans différents types d'accueil collectif :

- 7 crèches municipales et départementales
- 4 crèches hospitalières et d'entreprise (LCL)
- 1 crèche privée (babilou)
- 2 haltes-garderies
- 2 micro-crèches privées.

Des assistantes maternelles agréées exercent leur activité sur la commune et un Relais d'Assistants Maternelles y est également implanté. L'offre d'accueil reste cependant moins développée sur la commune que la moyenne départementale. Les différents modes de garde représentent un ratio d'environ 18 places pour 100 enfants de moins de trois ans.

**B – LE GESTIONNAIRE**➤ **CRECHE HOSPITALIERE « PAUL BROUSSE »**

La crèche hospitalière Paul Brousse se situe au sein du groupe hospitalier « Bicêtre- Brousse » appartenant à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Située 14 avenue Paul Vaillant Couturier à Villejuif c'est une crèche collective proposant 125 places pour le personnel de son établissement ainsi que pour les familles résidant sur la commune de Villejuif, pour lesquelles la commune réserve 5 places depuis 2010.

Elle accueille les enfants de 3 mois à 3 ans et est ouverte de 6h30 à 21h15 pour répondre aux besoins de son personnel. Néanmoins, les familles villejuifois bénéficiant de places au sein de cette structure sont accueillies sur une amplitude de 10h journalière. Pour ces places dédiées, l'hôpital bénéficie de la Psu depuis avril 2015 au même titre que les autres crèches hospitalières de l'AP-HP.

### **C- AXES DE DEVELOPPEMENT ET PLAN D'ACTION**

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la commune de Villejuif a le souci de répondre au plus près des besoins de ses familles et des préoccupations en matière de modes de garde. Grâce à ses 7 EAJE municipaux et ses 2 multi accueils privés dont elle est réservataire, la commune propose aujourd'hui, près de 322 places d'accueils réguliers et occasionnels.

C'est dans cette dynamique constante de faciliter aux familles l'accès aux modes de garde et de déployer une offre nouvelle sur la commune, que Villejuif souhaite dès septembre 2017 poursuivre les partenariats engagés avec ces acteurs incontournables de la petite enfance sur son territoire à travers de nouvelles réservations :

- 5 nouvelles places au sein de la crèche hospitalière Paul Brousse

## Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

## I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

## I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire	

## I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

## I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives  Numéro SIREN / SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	

## II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	<b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		<b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	<b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b>	<b>Données relatives aux nouvelles actions</b>	<b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b>	<b>Données relatives aux nouvelles actions</b>
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat

Activité	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)
----------	---	---	---	---

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p> <p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>

